
**À TOUT LE PERSONNEL DU SOUTIEN SCOLAIRE
DE LA SECTION DE LA VALLÉE-DU-SUROÛT**

Permettez-moi de solliciter votre collaboration pour la période de mise en candidature devant mener à l'élection de nos représentantes et représentants au Conseil exécutif de la section de la Vallée-du-Suroît.

Ainsi donc, dans le présent envoi, vous trouverez un document à être affiché au bénéfice du soutien scolaire. Également, nous y avons joint des formulaires de mise en candidature pour les différents postes électifs. Ils doivent être à la disposition du personnel de soutien sur demande. D'ici là, conservez-les soigneusement.

Nous vous remercions de votre dévouement syndical. N'hésitez pas à contacter un des membres du Comité d'élection pour toute information supplémentaire ou, selon le cas, communiquez avec Manon Marois au 450 371-7407 poste 200, secrétaire de la section de la Vallée-du-Suroît.

Daniel Imbeault
Président du Comité d'élection

POUR: Michel Leduc

Salaberry-de-Valleyfield, le 24 avril 2024

ÉLECTION

DANS LA SECTION DU SOUTIEN SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DU-SUROÎT

Conformément à la Constitution et Règlements du Syndicat, il y aura élection aux postes suivants:

1. POSTES OUVERTS

Membres du Conseil exécutif, du Conseil d'administration et vice-présidence (mandat de 3 ans).

Poste n° 1 : Membre du Conseil exécutif, directrice ou directeur au Conseil d'administration et vice-présidente ou vice-président.

Postes n° 2 à 5 : Membre du Conseil exécutif.

2. ATTRIBUTIONS

Voir le document ci-joint ou sur le site web du Syndicat.

3. MISE EN CANDIDATURE

1) Seuls les membres en règles du Syndicat peuvent poser leur candidature (article 50).

2) La période de mise en candidature est du **26 avril au 10 mai 2024 16 h.**

Les formulaires de mise en candidature sont disponibles au salon du personnel ou sur le site web du Syndicat et devront être retournés dûment remplis à Manon Marois 394, rue Dufferin ou en format numérisé à l'adresse courriel mmarois@syndicatdechamplain.com ou **AU PLUS TARD LE 10 MAI 2024 À 16 H.**

4. **MODALITÉS D'ÉLECTION**

- 1) La proclamation de l'élection de la seule candidate ou du seul candidat proposé à un poste se fera par la présidence d'élection, le jour suivant la clôture de la mise en candidature. Pour ce faire, elle communiquera, au dit jour, la liste des candidates ou candidats élu(e)s sur le site web du Syndicat.
- 2) S'il y a élection, celle-ci se tiendra par scrutin secret à l'assemblée générale **LE 11 JUIN 2024 À 17 H.**

5. **COMITÉ D'ÉLECTION**

Les membres du comité d'élection de la section de la Vallée-du-Suroît sont :

Daniel Imbeault
Michel Leduc

Daniel Imbeault
Président du Comité d'élection